

2011-0663
2011-09-16

X-CIDE[®] 402

Bactéricide liquide

**SOLUTION
COMMERCIAL**

**POUR L'USAGE DANS DES PROCESSUS INDUSTRIELS SEULEMENT
PAS POUR L'USAGE DOMESTIQUE
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

GARANTIE:

chlorure d'oxydiethylene bis- (alkyldimethyle) ammonium 17,8%
Acetate de 1-alcane-1,3 diaminopropane.....28,5%
*(7% C₈, 6.5% C₁₀, 53% C₁₂, 19% C₁₄, 8.5% C₁₆, 6% C₁₈)

DANGER

POISON

VOIR LE PANNEAU LATÉRAL POUR DES PRÉCAUTIONS ADDITIONNELLES

NUMÉRO D'ENREGISTREMENT. 24764
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DISTRIBUÉ PAR :

**BAKER HUGHES CANADA COMPANY
GULF CANADA SQUARE 1000-401 9TH AVE. SW
CALGARY, AB T2P 3C5**

CONTACT DE SECOURS (24 HEURES PAR JOUR) 800-231-3606

CONTENU NET: 208 litres à 15,5° C

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRÉCAUTIONS: DANGER CORROSIF POUR LES YEUX.

Contient le méthanol, qui peut causer la cécité. Nocif ou mortel si avalé. Vapeur nocive. Éviter de respirer la brume ou les vapeurs de jet. Éviter le contact avec la peau. Corrosif. Cause des dommages aux yeux et des irritations de peau. Éviter le contact avec les yeux et les vêtements. Porter des lunettes de protection ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes pour manipuler ce concentré. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Éviter de contaminer la nourriture.

DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les oiseaux, les poissons et autres organismes aquatiques. Il faut éviter d'utiliser ce produit dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention à la réglementation fédérale ou provinciale. Ne pas rejeter d'effluents contenant ce produit dans les égouts sans préalablement aviser les responsables de l'usine locale de traitement des eaux usées. Il faut prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Pas pour l'usage dans les gisements de pétrole marins ou d'estuaire.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Des dommages aux muqueuses peuvent contredire l'usage d'un lavage gastrique. Des mesures préventives peuvent être nécessaires contre un choc circulatoire, dépressions respiratoires et convulsions. Éviter l'alcool.

ENTREPOSAGE

NE PAS utiliser, verser, renverser ou entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant vide trois fois ou sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial de réglementation. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

Appliquer ce produit au moyen de dispositifs de distribution en circuit fermé, par exemple des couplages étanches ou encore des pompes à débit mesuré.

Le X-CIDE 402 est une solution saline composée de polyamine semi-polaire qui possède d'excellentes propriétés corrosives et bactéricides.

Le X-CIDE 402 est recommandé pour l'utilisation dans les systèmes d'eaux industrielles de type non-potable où les problèmes bactériens de boue et de corrosion existent. Des exemples d'application industrielles suivent: les systèmes d'injection d'eau pétrochimiques et pétroliers et les systèmes de tours de refroidissement industriels.

X-CIDE 402 est conçu pour commander les types aérobies et anaérobies de bactéries.

APPLICATION DU TRAITEMENT

Les dosages de traitement peuvent varier de 500 ppm dans les traitements choc ou de 30-50 ppm de X-CIDE 402 dans un traitement continu. Un traitement choc typique est de 120 ppm de X-CIDE 402.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))